

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

Sa Majesté et ses ministres savent également jusqu'à quel point, lors du rétablissement de la paix et après le départ du gouverneur Haldimand de la province l'an dernier, les mêmes motifs poussèrent ces mêmes gens à organiser des comités, comme en 1774, et à pétitionner de nouveau contre la constitution actuelle de la colonie.¹ À ces causes, milord, s'ajoutait un esprit de partisanerie fomentée par des intérêts et des ressentiments divers et qui, je puis l'affirmer sans crainte, avaient un tout autre objet que le bonheur, le bien-être ou la liberté du peuple.

Je m'appliquerai donc, soyez-en assuré milord, à combattre et à réprimer cet esprit en autant que je le pourrai, et à tâcher de ramener, par la modération et l'impartialité, tous les sujets de Sa Majesté au sentiment de leur devoir et au désir de rétablir la tranquillité dans la province. L'approbation de mon auguste souverain, la plus noble récompense qu'un sujet fidèle et dévoué puisse envier, me sera un encouragement constant à persévérer dans la ligne de conduite qui me l'aura valu. Me rendre digne de cette approbation, voilà ma plus grande ambition.

En même temps que je me rends compte des difficultés de mon état et de ma position actuelle, je suis heureux d'informer Votre Seigneurie que l'esprit de faction et le goût des innovations (nonobstant l'encouragement qu'ils ont eu, et l'effet que produisirent les émissaires envoyés par les comités dans plusieurs des paroisses), n'ont obtenu que peu de succès parmi les Canadiens en général. Ceux d'entre eux qui ont signé les adresses, pétitions, etc., sont surtout des bourgeois et des marchands des villes de Québec et de Montréal, dont les moyens dépendent des commerçants anglais et ne sont nullement, à peu d'exceptions près, des gens respectables. La noblesse, les propriétaires fonciers, le clergé séculier apprécient, je crois, les avantages à retirer de l'acte du Parlement et, conséquemment, en souhaitent ardemment le maintien. La bigoterie et l'influence du clergé régulier, à savoir "des séminaires de Québec et de Montréal et des autres communautés religieuses entraînent plusieurs personnes respectables parmi les Canadiens à participer d'abord à la mission de MM. Adhemar et DeLisle à la suite de l'expulsion de la province de deux prêtres venus du séminaire de Saint-Sulpice de Paris; mais aussitôt qu'elles s'aperçurent que cette mesure était détournée de son objet pour des fins civiles et politiques, elles reconnurent leur erreur; et dans la pétition au roi (dont le major Ross était le porteur— elles attestèrent leur désapprobation d'une Chambre d'assemblée et des innovations qui en découleraient.² Je vous ferais part avec plus de détails de mon opinion sur le système actuel, si je ne savais pas que Sa Majesté et ses ministres peuvent se procurer des renseignements complets à ce sujet de la part des officiers généraux qui, depuis la conquête du pays, ont eu l'honneur d'y agir en qualité de gouverneurs. Les généraux Gage,

¹Faisant allusion à la pétition du 24 novembre 1784, et aux agissements des comités de Québec et de Montréal qui élaborèrent le projet d'une Chambre d'assemblée et nommèrent un agent à Londres. Voir pp. 733 et 743, et la note 1, p. 743.

²Voir p. 749.